



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

Présents : BIENAIMÉ Estelle, COIGNOUX Grégory, LAMBERT Michèle, LE REZIO Patrick, LEBLOND Dominique, MENUS Sophie, PIERRET Frédéric, RIBEIRO Carole, RICHARD Gilbert, ROGER Benoît, SIMPHAL Frédéric, STRACZEK Arnaud

Représentés : CLAISSE Sophie par STRACZEK Arnaud, OHLERT Annick par LEBLOND Dominique

Absents : FOREST Laëtitia

Secrétaire : Monsieur SIMPHAL Frédéric

2019-019 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2019.

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 12 | 12+2 | 14 | 0 | 0 | 0 |

2019-020 - Tempête du 10 mars 2019 : remboursement de la SMACL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le règlement de 450 € en provenance de la SMACL.

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 12 | 12+2 | 14 | 0 | 0 | 0 |

2019-021 - PV de la commission des finances du 21 mars 2019.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission des finances qui s'est tenue le 21 mars 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 12 | 12+2 | 14 | 0 | 0 | 0 |

2019-022 - Vote des taux 2019 des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

Article 1^{er} : décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% soit :

- Taxe d'habitation : 10.54 %
- Taxe Foncière bâti : 11.68 %
- Taxe Foncière non-bâti : 29.71 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 12 | 12+2 | 13 | 1 | 0 | 0 |

2019-023 - Budget principal : approbation du Compte de Gestion 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 12 | 12+2 | 14 | 0 | 0 | 0 |

2019-024 - Budget principal : approbation du Compte Administratif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2018.

2019-025 - Budget principal : affectation du résultat 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

| | |
|--|---------------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » | 0.00 € |
| Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » | 155 814.14 € |

2019-026 - Budget principal : adoption du budget primitif 2019.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget principal, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.
Ce budget s'équilibre ainsi :

| BP-2019-BG | Fonctionnement | Investissement | TOTAUX |
|-------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| DEPENSES | 735 342.14 € | 465 803.00 € | 1 201 145.10 € |
| RECETTES | 735 342.14 € | 465 803.00 € | 1 201 145.10 € |

2019-027 - Budget annexe des locaux commerciaux : adoption du Compte de Gestion 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Approuve le compte de gestion du service annexe des locaux commerciaux présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019-028 - Budget annexe des locaux commerciaux : approbation du Compte Administratif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2018.

2019-029 - Budget annexe des locaux commerciaux : affectation du résultat 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

| | |
|--|--------------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » | 13 295.00 € |
| Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » | 10 996.64 € |

2019-030 - Budget annexe des locaux commerciaux : adoption du budget primitif 2019.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget annexe des locaux commerciaux, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.
Ce budget s'équilibre ainsi :

| BP-2019-commerces | Fonctionnement | Investissement | TOTAUX |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| DEPENSES | 28 001.64 € | 23 661.94 € | 51 663.58 € |
| RECETTES | 28 001.64 € | 23 661.94 € | 51 663.58 € |

2019-031 - Budget annexe du service des eaux : approbation du Compte de Gestion 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Approuve le compte de gestion du service annexe des eaux présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019-032 - Budget annexe du service des eaux : approbation du Compte Administratif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service des eaux pour l'exercice 2018.

2019-033 - Budget annexe du service des eaux : affectation du résultat 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 Décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

| | |
|--|---------------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » | 100 000.00 € |
| Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » | 25 621.12 € |

2019-034 - Budget annexe du service des eaux : adoption du budget primitif 2019.

Le conseil municipal,
 Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
 Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,
 Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget annexe des eaux, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.
 Ce budget s'équilibre ainsi :

| BP-2019-eaux | Fonctionnement | Investissement | TOTAUX |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| DEPENSES | 49 929.12 € | 166 279.45 € | 216 208.57 € |
| RECETTES | 49 929.12 € | 166 279.45 € | 216 208.57 € |

2019-035 - Budget annexe de l'assainissement : approbation du Compte de Gestion 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du service annexe de l'assainissement présenté par le trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019-036 - Budget annexe de l'assainissement : approbation du Compte Administratif 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018.

2019-037 - Budget annexe de l'assainissement : affectation du résultat 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

| | |
|--|--------------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » | 23 293.34 € |
| Surplus affecté en recettes de fonctionnement Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » | 0.00 € |

2019-038 - Budget annexe de l'assainissement : adoption du budget primitif 2019.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget annexe de l'assainissement, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Ce budget s'équilibre ainsi :

| BP-2019- assainissement | Fonctionnement | Investissement | TOTAUX |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| DEPENSES | 63 940.00 € | 852 356.34 € | 916 296.34 € |
| RECETTES | 63 940.00 € | 852 356.34 € | 916 296.34 € |

2019-039 - Questions diverses.

- Les membres du Conseil Municipal établissent l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.
- Madame le Maire donne lecture de la carte de remerciements de la famille GERNEZ-ITASSE suite au décès de Mme Micheline GERNEZ.
- Madame le Maire donne lecture de la carte de remerciements de la famille FLEURY suite au décès de Mme Geneviève FLEURY.
- Madame le Maire précise au Conseil Municipal que l'audience au tribunal dans le cadre de l'affaire opposant la commune à M. Yannick LEFEVRE se tiendra le 24 avril. La commune a fait appel aux services de Maître Elise Ecombat pour sa défense. M. LEFEVRE est également l'auteur d'un dépôt d'ordures illégal dans le terrain sise 32bis rue du Colonel Chépy. Des poursuites vont être engagées à son encontre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, le 11 avril 2019

Le Maire,

Carole RIBEIRO

